

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU VAL DES USSES
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Pouvoirs : 1 Votants : 13 Pour : 11 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1 N° CA 11/2017	L'an deux mille dix-sept, le 17 mai à vingt heures trente , le Conseil d'administration du CIAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle d'animation de l'EHPAD sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 08 mai 2017 Mesdames Marthe CUTELLE Anne Marie BAILLEUIL, Marie Antoinette SIMON, Martine FONTE, Martine VEYRAT, Claude STOUBENFOLLE, Marie-Chantal FIGUET, Messieurs Paul RANNARD André-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Absents Excusés : Madame Carole BRETON, Mrs Jean Pierre LONG, Marc COUZON, Pouvoir : M. Jean-Pierre LONG donne son pouvoir à Marie-Chantal FIGUET Secrétaire de séance : M. Joseph TRAVAIL

Objet : Choix du site pour l'EHPAD de Frangy

Il est présenté devant le Conseil d'Administration les sujets suivants :

- les scénarios d'évolution de l'EHPAD :
 - 1- la rénovation de l'EHPAD sur le site actuel,
 - 2- la délocalisation sur le lieu-dit du « Paradis », à Frangy,
 - 3- la délocalisation sur le lieu-dit des « Bottières », à Frangy,
 - 4- la délocalisation sur le site du Pont-Fornant, à Minzier.
- le Programme Pluriannuel d'Investissement de l'EHPAD et l'impact des scénarios sur le prix journée des résidents,
- les conditions financières et calendaires pour bénéficier des concours du Conseil départemental de Haute Savoie (20% du montant des travaux HT): dépôt du projet en juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CIAS décide de retenir l'option 1 et 3. Il est précisé que l'option 1 est portée par le CIAS. L'option 3 ferait l'objet d'un portage par un bailleur social. Toutefois le Conseil d'Administration privilégie la construction neuve.

Le conseil d'Administration du CIAS demande que le Conseil Municipal de Frangy se prononce dans les délais les plus brefs sur l'option 1 et 3.

Par délégation du Président
Le Vice Président
André Gilles CHATAGNAT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations
les membres présents.

Pour extrait conforme,
Par délégation, le Vice-Président,
André Gilles Chatagnat

